



Vers. 15.03.2025

## Règlement de la finale cantonale individuelle des Juniors (U17-U21) et (U13-U15) au fusil d'assaut 90 à 300 m

### Préambule

La Société cantonale des tireurs fribourgeois (SCTF) édicte sur la base de l'article 25 de ses statuts, le présent règlement. Pour une question pratique de lisibilité, seule la forme masculine est utilisée dans ce document. Il va toutefois sans dire que les Cheffes de tir ou les tireuses sont bien évidemment aussi concernées.

### Protection des données

En prenant part au concours, le participant accepte que ses données personnelles (p. ex. nom, date de naissance, société de tir, domicile, canton, photos, etc.) soient publiées sur les listes de départ et de classement et/ou dans les médias correspondants et qu'elles soient mentionnées pendant la manifestation. La participation implique également le consentement à la transmission de ces données à un sous-traitant responsable de l'organisation et/ou du dépouillement des résultats.

### 1. Dispositions générales

#### 1.1. But

La finale individuelle Juniors (U17-U21) et (U13-U15) est organisée dans le but de renforcer les liens d'amitié entre les sociétés, associations et fédérations romandes de tir, dans le cadre de la formation des Juniors au fusil d'assaut.

#### 1.2. Base

- Ordonnance du DDPS sur le tir (512,31)
- Règlement du Championnat romand des Juniors au fusil d'assaut 90.
- DE pour le tir des Juniors

### 2. Organisation

La finale cantonale individuelle est organisée par le comité cantonal qui en fixe la date et le lieu chaque année dans son calendrier annuel.

### 3. Participation et qualifications

#### 3.1. Sont admis à cette compétition :

- Les Juniors (U17-U21) âgés de 15 à 20 ans
- Les Juniors (U13-U15) âgés de 10 à 14 ans
- Les Juniors (U17-U21) doivent avoir suivi le cours de Jeunes tireurs dans l'année
- Les Juniors (U13-U15) doivent avoir été instruits au tir et être munis de la carte de légitimation.

#### 3.2. Nombre de participants

Le nombre de participants est fixée par le Chef division formation et JT cantonal. La sélection est faite, en principe, en fonction des installations à disposition.

### 3.3. Sélection

La sélection s'effectue à l'addition des résultats individuels obtenus dans les tirs suivants :

- Concours de tir des jeunes tireurs
- Tir principal du cours de jeunes tireurs
- Tir fédéral en campagne
- Programme obligatoire

### 3.4. Responsables JT

Les directeurs JT de chaque cours ont l'obligation d'inscrire les résultats des tirs nécessaires à la qualification dans le programme de la SAT-Admin au plus tard jusqu'au 25 juillet de l'année en cours. Le Chef division formation et JT cantonal se base sur les classements de chacune des catégories précitées, figurant dans ce programme à cette date, pour effectuer la sélection à la finale.

### 3.5. Classement

Pour le classement individuel cantonal, comme pour la sélection à la finale, les égalités sont départagées par le résultat du concours de district, puis si nécessaire par le meilleur résultat du tir principal du cours de jeunes tireurs et du meilleur résultat du tir fédéral en campagne.

## 4. Programme de tir

Cible :	A10	
Arme :	Fusil d'assaut 90, <b>sans guidon annulaire</b>	
Position :	Couché, sur bipied	
Programme :	3 coups d'essai en 2 minutes	
	6 coups, coup par coup, marqués individuellement	10 coups en 5 minutes
	4 coups, coup par coup, marqués à la fin du tir	
	<b>Le tir est commandé</b>	
	<b>Chaque Junior tire deux programmes.</b>	

## 5. Déroulement des tirs et classement

### 5.1. Finale

La finale est placée sous la responsabilité du comité cantonal qui adresse une circulaire aux Directeurs des Jeunes tireurs qualifiés. Cette circulaire fixe les détails de l'organisation :

- Le lieu et l'horaire des tirs
- Les instructions aux secrétaires
- Les instructions concernant les munitions et le rôle des Directeurs ou moniteurs de tir.

### 5.2. Classement

Le classement est calculé à l'addition des deux tours. Les égalités sont départagées par :

- le meilleur tour
- Les coups profonds des deux séries de 4 coups
- l'âge (le plus jeune prend l'avantage sur le plus ancien).

### 5.3. Distinctions

Des médailles or, argent et bronze récompensent :

- la catégorie : U17-U21
- la catégorie : U13-U15

Les **14 Juniors** (U17-U21), ayant obtenu le meilleur résultat à l'addition des deux tours, sont qualifiés pour le Championnat romand.

Les **4 Juniors** (U13-U15), ayant obtenu le meilleur résultat à l'addition des deux tours, sont qualifiés pour le Championnat romand.

## 6. Infractions et recours

- Des infractions à l'encontre du règlement et des directives cantonales entraînent sans autre la disqualification du Junior.
- Lors de la finale cantonale, les réclamations éventuelles peuvent être adressées 10 minutes après la fin des tirs au Chef division formation et JT cantonal. Elles sont liquidées par les membres présents du comité cantonal.

## 7. Dispositions finales

Le présent règlement :

- abroge toutes les dispositions antérieures, notamment celles du règlement de la finale cantonale individuelle des Juniors du 23 mars 2023.
- a été approuvé par le Comité SCTF le 13 mars 2025.
- entre en vigueur le 13 mars 2025.

### Société cantonale des tireurs fribourgeois

Le Président cantonal

*Fritz Herren*

La Cheffe division formation et JT

*Daniela Perritaz*